



REFERENTIEL DE CERTIFICATION DU TITRE PROFESSIONNEL

Technicien(ne) Supérieur(e) des Transports de Personnes

Niveau III

Site : <http://www.emploi.gouv.fr>

**REFERENTIEL DE CERTIFICATION D'UNE SPECIALITE DU TITRE PROFESSIONNEL
DU MINISTERE CHARGE DE L'EMPLOI**

Technicien(ne) Supérieur(e) des Transports de Personnes

1. Références de la spécialité

Niveau : III

Code(s) NSF : 311 n - Transport, manutention, magasinage-

Code(s) Rome : N4202, N4204

Formacode : 31805

Date de l'arrêté : 13/02/2014

Date de parution au JO de l'arrêté de spécialité : 22/02/2014

Date d'effet de l'arrêté : 27/12/2014

2. Synthèse des modalités d'évaluation pour l'accès au titre

➤ *Pour l'accès au titre professionnel des candidats par VAE ou issus d'un parcours continu de formation, les compétences sont évaluées au vu :*

a) De l'épreuve de synthèse basée sur une mise en situation professionnelle

La mise en situation professionnelle se déroule dans le cadre d'une entreprise fictive de transport de personnes. Le candidat constitue un dossier technique à partir d'une série de documents, de données et de commandes d'un ou plusieurs clients. Il répond à la demande et argumente ses choix, en vue de proposer une solution pertinente.

Lors d'un entretien technique, le candidat présente son travail au jury.

b) Du dossier de synthèse de pratique professionnelle (DSPP)

Tous les candidats au Titre Professionnel décrivent par activité type et à partir d'exemples concrets, les pratiques professionnelles en rapport direct et étroit avec le titre professionnel visé.

Le candidat a également la possibilité de fournir tout support illustrant cette description.

A partir des informations fournies dans ce document et en complémentarité à l'épreuve de synthèse, le jury évaluera les acquis du candidat et les comparera aux requis du titre.

c) Des résultats des évaluations réalisées pendant le parcours continu de formation (**cette rubrique C ne concerne pas les candidats par VAE**).

Libellé abrégé	Code Titre Professionnel	Type de document	Version	Date de mise à jour	Date dernier JO	Page
TSTP	TP-00356	RC	06	23/05/2014	22/02/2014	3/22

d) D'un entretien final avec le jury destiné à vérifier le niveau de maîtrise par le candidat des compétences requises pour l'exercice des activités auxquelles conduit le titre visé sur la base du Dossier de Synthèse de Pratique Professionnelle (DSPP), de l'épreuve de synthèse et, pour les candidats d'un parcours continu de formation, des évaluations passées en cours de formation.

➤ *Pour l'accès au titre professionnel **des candidats issus d'un parcours progressif de formation ou ayant capitalisé les Certificats de Compétences Professionnelles** constitutifs du titre visé, les compétences sont évaluées lors d'un entretien final avec le jury sur la base des CCP obtenus et du DSPP.*

Libellé abrégé	Code Titre Professionnel	Type de document	Version	Date de mise à jour	Date dernier JO	Page
TSTP	TP-00356	RC	06	23/05/2014	22/02/2014	4/22

3. Le dispositif d'évaluation pour l'accès direct au titre

3.1. Les épreuves d'évaluation pour le (la) candidat(e) au Titre professionnel TSTP

Modalités	Compétences évaluées	Durée	Détail de l'organisation de l'épreuve
Evaluations complémentaires ou Questionnement à partir d'une annexe DSPP			Sans objet
Epreuve de synthèse : - Mise en situation professionnelle ou présentation différée d'un projet	Construire le graphicage répondant à la demande du client Déterminer l'habillage des services des conducteurs Planifier les moyens humains et matériels Etudier la rentabilité d'une prestation de transport Argumenter une solution de transport Remédier aux aléas et assurer le suivi de l'activité Contrôler et analyser les documents et données d'exploitation Traiter les données relatives à la prépaie des conducteurs	05 h 00 mn	A partir des documents, des données et des commandes de clients, le candidat constitue un dossier technique avec les travaux demandés. Il travaille sur poste informatique.
- Questionnaire professionnel			Sans objet
- Entretien technique	Construire le graphicage répondant à la demande du client Déterminer l'habillage des services des conducteurs Contrôler et analyser les documents et données d'exploitation Animer et encadrer une équipe de conducteurs	01 h 00 mn	L'entretien technique a lieu après la mise en situation. Il comporte trois parties. Première partie (10 minutes) : le candidat présente ses travaux au jury. Deuxième partie (20 minutes) : le jury questionne le candidat au sujet de ses travaux. Troisième partie (30 minutes) : le jury pose des questions complémentaires couvrant des aspects qui n'ont pas été abordés pendant la mise en situation et au sujet de l'animation et l'encadrement d'une équipe de conducteurs.
Entretien final		00 h 20 mn	Le jury vérifie que le candidat a une représentation satisfaisante du métier, qu'il situe le rôle et de la fonction d'un Technicien Supérieur(e) des Transports de Personnes. Il échangera également avec le candidat(e) sur le DSPP.

Libellé abrégé	Code Titre Professionnel	Type de document	Version	Date de mise à jour	Date dernier JO	Page
TSTP	TP-00356	RC	06	23/05/2014	22/02/2014	5/22

Modalités	Compétences évaluées	Durée	Détail de l'organisation de l'épreuve
	Par candidat, durée de l'épreuve	06 h 20 mn, dont 01 h 20 mn devant le jury,	

Précisions pour le (la) candidat(e) issu(e) d'un parcours VAE :

Libellé abrégé	Code Titre Professionnel	Type de document	Version	Date de mise à jour	Date dernier JO	Page
TSTP	TP-00356	RC	06	23/05/2014	22/02/2014	6/22

3.2. Les modalités pour l'accès direct au titre professionnel

Les compétences professionnelles du titre et les critères d'évaluation		Session Titre Professionnel - Modalités d'évaluation				
Compétences professionnelles	Critères d'évaluation	Evaluations complémentaires à l'Epreuve de synthèse Ou Questionnement à partir d'une annexe au DSPP	Epreuve de synthèse			Elément obligatoirement introduit dans l'entretien final
			Mise en situation professionnelle ou Présentation différée d'un projet	Questionnaire professionnel	Entretien technique	
Organiser et planifier les moyens techniques et humains permettant le transport routier de personnes						
Construire le graphicaire répondant à la demande du client		<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Déterminer l'habillage des services des conducteurs	Les services conducteurs intègrent tous les éléments graphiques La réglementation sociale est respectée Les services conducteurs sont économiquement optimisés Les conditions de travail des conducteurs sont prises en compte. Les tableaux de service sont correctement renseignés	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Planifier les moyens humains et matériels	La réglementation sociale est respectée La planification est économiquement optimisée La planification intègre tous les services conducteurs L'affectation des véhicules respecte le cahier des charges L'affectation des conducteurs est en cohérence avec leur disponibilité	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Etudier la rentabilité d'une prestation de transport	Les paramètres ayant une influence sur la performance économique sont identifiés Les coûts imputables aux moyens mis en œuvre sont correctement calculés Le seuil de rentabilité de la prestation est correctement déterminé	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Argumenter une solution de transport	Les solutions sont argumentées de façon précise Les solutions sont présentées sur un support adapté La communication est adaptée à l'interlocuteur	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Coordonner et piloter les opérations de transport routier de personnes						
Remédier aux aléas et assurer le suivi de l'activité	La réglementation sociale est respectée Les réajustements en moyens humains préservent la qualité du service Les objectifs économiques de l'entreprise sont respectés Les éléments concernant les dysfonctionnements du réseau sont enregistrés dans le respect des procédures de l'entreprise.	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Libellé abrégé	Code Titre Professionnel	Type de document	Version	Date de mise à jour	Date dernier JO	Page
TSTP	TP-00356	RC	06	23/05/2014	22/02/2014	7/22

Les compétences professionnelles du titre et les critères d'évaluation		Session Titre Professionnel - Modalités d'évaluation				
Compétences professionnelles	Critères d'évaluation	Evaluations complémentaires à l'Epreuve de synthèse Ou Questionnement à partir d'une annexe au DSPP	Epreuve de synthèse			Elément obligatoire introduit dans l'entretien final
			Mise en situation professionnelle ou Présentation différée d'un projet	Questionnaire professionnel	Entretien technique	
Contrôler et analyser les documents et données d'exploitation	Les non-conformités sont identifiées Les actions correctives sont appropriées aux non-conformités Le report des données permet le suivi de l'activité.	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Traiter les données relatives à la prépaie des conducteurs	Le relevé des heures correspond à l'activité des conducteurs Les calculs des éléments variables sont exacts Les éléments variables sont conformes à la réglementation sociale et aux accords d'entreprise.	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Animer et encadrer une équipe de conducteurs	Les entretiens de cadrage sont adaptés aux écarts constatés La politique de ressources humaines de l'entreprise est respectée La communication est adaptée aux interlocuteurs Les besoins en formation sont communiqués à la hiérarchie	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Obligations réglementaires le cas échéant :						

Libellé abrégé	Code Titre Professionnel	Type de document	Version	Date de mise à jour	Date dernier JO	Page
TSTP	TP-00356	RC	06	23/05/2014	22/02/2014	8/22

03. Le dispositif d'évaluation pour l'accès direct au titre (suite)

3.3. Les compétences professionnelles transversales évaluées lors de la session du titre*

Compétences transversales et critères d'évaluation		Rappel des modalités d'évaluation définies dans la Session Titre Professionnel				
Compétences transversales	Critères d'évaluation	Evaluations complémentaires à l'Epreuve de synthèse Ou Questionnement à partir d'une annexe au DSPP	Epreuve de synthèse			Elément obligatoirement introduit dans l'entretien final
			Mise en situation professionnelle ou Présentation différée d'un projet	Questionnaire professionnel	Entretien technique	
Communiquer au quotidien au sein d'une structure d'exploitation des transports de Personnes	Les demandes d'information sont exprimées avec précision Les informations sont transmises de façon précise, Les instructions sont comprises La communication est adaptée aux divers interlocuteurs	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

* Il n'y a pas d'évaluation spécifique

Libellé abrégé	Code Titre Professionnel	Type de document	Version	Date de mise à jour	Date dernier JO	Page
TSTP	TP-00356	RC	06	23/05/2014	22/02/2014	9/22

4 - Conditions particulières de présence et d'intervention du jury propre au titre

Protocole d'intervention du jury propre au titre :

La présence du jury n'est pas requise lors de la mise en situation professionnelle.

Conditions particulières de composition du jury :

5 - Conditions particulières de surveillance et de confidentialité prévues au cours de l'épreuve de synthèse

Lors de la mise en situation professionnelle les candidats travaillent sous surveillance.
L'accès à internet sur les postes des candidats est exclu

Libellé abrégé	Code Titre Professionnel	Type de document	Version	Date de mise à jour	Date dernier JO	Page
TSTP	TP-00356	RC	06	23/05/2014	22/02/2014	10/22

Annexe

Plateau technique de la session Titre Professionnel

Titre professionnel : Technicien(ne) Supérieur(e) des Transports de Personnes

➤ Le(s) lieu(x) de déroulement de l'évaluation pour la session Titre Professionnel

L'évaluation se déroule en centre de formation, dans le cadre d'une entreprise fictive de transport de personnes.

➤ Les locaux pour la session TP

Désignation et description des locaux	Observations
Pour la mise en situation professionnelle : un bureau ou une salle dont la taille et la configuration permettent de contenir autant de postes de travail que de candidats	La disposition des postes de travail doit permettre à chaque candidat de travailler en toute confidentialité.
Pour l'entretien technique : un bureau ou une salle.	Les locaux doivent permettre le déroulement des entretiens en toute confidentialité.

Libellé abrégé	Code Titre Professionnel	Type de document	Version	Date de mise à jour	Date dernier JO	Page
TSTP	TP-00356	RC	06	23/05/2014	22/02/2014	11/22

➤ **Les équipements pour la session TP**

Désignation et description	Dotation collective évaluée pour un nombre de 20 candidat(s) maximum	Dotation individuelle
Postes de travail	Une imprimante pour 10 candidats maximum.	Pour la mise en situation professionnelle : un poste de travail bureautique équipé d'un pack bureautique compatible avec toutes les versions Excel et Word depuis 2003 et relié à une imprimante. Un siège.
Machines et matériel	Un support de sauvegarde de données pour stocker et transférer les dossiers des candidats. Pour l'entretien technique : Un poste informatique équipé d'un pack bureautique compatible avec toutes les versions Excel et Word depuis 2003 relié à une imprimante.	
Outillage		
Petit outillage		
Equipements de protection individuelle (EPI)		
Matière d'œuvre		
Documentation	Informations techniques et réglementaires : Code du travail (papier ou numérique sur poste de travail) Convention collective (papier ou numérique sur poste de travail)	
Autres	Chemises et sous chemises	Fournitures usuelles de bureau

Libellé abrégé	Code Titre Professionnel	Type de document	Version	Date de mise à jour	Date dernier JO	Page
TSTP	TP-00356	RC	06	23/05/2014	22/02/2014	12/22



REFERENTIEL DE CERTIFICATION
DES CERTIFICATS DE COMPETENCES PROFESSIONNELLES
Technicien(ne) Supérieur(e) des Transports de Personnes

REFERENTIEL DE CERTIFICATION DES CERTIFICATS DE COMPETENCES PROFESSIONNELLES

Technicien(ne) Supérieur(e) des Transports de Personnes

Les épreuves d'évaluation pour le candidat(e) aux Certificats de Compétences Professionnelles

CCP 1 - Organiser et planifier les moyens techniques et humains permettant le transport routier de personnes

Modalités	Pour tout candidat	Compétences évaluées	Durée	Observations
Mise en situation professionnelle ou présentation différée d'un projet	<input checked="" type="checkbox"/>	Argumenter une solution de transport Construire le graphicaage répondant à la demande du client Déterminer l'habillage des services des conducteurs Planifier les moyens humains et matériels Etudier la rentabilité d'une prestation de transport	04 h 00 mn	A partir des documents, des données et des commandes de clients, le candidat constitue un dossier technique avec les travaux demandés. Il travaille sur poste informatique. A partir des documents, des données et des commandes de clients, le candidat constitue un dossier technique avec les travaux demandés. Il travaille sur poste informatique.
Questionnaire professionnel	<input type="checkbox"/>			
Entretien technique	<input checked="" type="checkbox"/>	Construire le graphicaage répondant à la demande du client Déterminer l'habillage des services des conducteurs	00 h 30 mn	L'entretien technique a lieu après la mise en situation. Les évaluateurs questionnent le candidat sur les solutions techniques établies.
Questionnement à partir d'une annexe DSPP	<input type="checkbox"/>			
Par candidat, durée de l'épreuve Dont devant binôme évaluateurs			04 h 30 mn 04 h 30 mn	

Libellé abrégé	Code Titre Professionnel	Type de document	Version	Date de mise à jour	Date dernier JO	Page
TSTP	TP-00356	RC	06	23/05/2014	22/02/2014	15/22

CCP 2 - Coordonner et piloter les opérations de transport routier de personnes

Modalités	Pour tout candidat	Compétences évaluées	Durée	Observations
Mise en situation professionnelle ou présentation différée d'un projet	<input checked="" type="checkbox"/>	Contrôler et analyser les documents et données d'exploitation Remédier aux aléas et assurer le suivi de l'activité Traiter les données relatives à la prépaie des conducteurs	02 h 30 mn	A partir des documents, des données et des commandes de clients, le candidat constitue un dossier technique avec les travaux demandés. Il travaille sur poste informatique.
Questionnaire professionnel	<input type="checkbox"/>			
Entretien technique	<input checked="" type="checkbox"/>	Contrôler et analyser les documents et données d'exploitation Animer et encadrer une équipe de conducteurs	00 h 40 mn	L'entretien technique a lieu après la mise en situation. Il comporte deux parties. Première partie (10 minutes) : les évaluateurs questionnent le candidat au sujet de ses travaux. Deuxième partie (20 minutes) : les évaluateurs posent des questions complémentaires couvrant des aspects qui n'ont pas été abordés pendant la mise en situation et au sujet de l'animation et l'encadrement d'une équipe de conducteurs.
Questionnement à partir d'une annexe DSPP	<input type="checkbox"/>			
		Par candidat, durée de l'épreuve Dont devant binôme évaluateurs	03 h 10 mn 00 h 40 mn	

Libellé abrégé	Code Titre Professionnel	Type de document	Version	Date de mise à jour	Date dernier JO	Page
TSTP	TP-00356	RC	06	23/05/2014	22/02/2014	16/22

**ANNEXE AU RC TITRE ET CCP ÉTABLISSANT LES CORRESPONDANCES
AVEC LA VERSION PRECEDENTE DU TITRE PROFESSIONNEL**

Tableau des correspondances avec les versions précédentes du TP

N° CCP	TECHNICIEN(NE) SUPERIEUR(E) DES TRANSPORTS DE PERSONNES Arrêté du 04/11/2009	N° CCP	Technicien(ne) Supérieur(e) des Transports de Personnes Arrêté du 13/02/2014
CCP 1	ORGANISER ET PLANIFIER LES MOYENS TECHNIQUES ET HUMAINS PERMETTANT LE TRANSPORT ROUTIER DE PERSONNES	CCP 1	Organiser et planifier les moyens techniques et humains permettant le transport routier de personnes
CCP 2	SUIVRE AU QUOTIDIEN LE DEROULEMENT DES OPERATIONS DE TRANSPORT ROUTIER DE PERSONNES	CCP 2	Coordonner et piloter les opérations de transport routier de personnes

Libellé abrégé	Code Titre Professionnel	Type de document	Version	Date de mise à jour	Date dernier JO	Page
TSTP	TP-00356	RC	06	23/05/2014	22/02/2014	17/22

GLOSSAIRE DES MODALITES D'EVALUATION du Référentiel de Certification (RC)

EVALUATIONS COMPLEMENTAIRES OU ANNEXE AU DOSSIER DE SYNTHESE DE PRATIQUE PROFESSIONNELLE (DSPP)

❖ **Les évaluations complémentaires à l'Epreuve de synthèse**

Cette modalité s'applique à des cas particuliers que la spécialité du titre rend nécessaire : elle ne s'assimile à aucune autre catégorie d'évaluation, ni aux obligations réglementaires éventuelles précisées dans le Référentiel de Certification du titre professionnel considéré, et pour lesquelles une rubrique existe.

❖ **Le questionnement à partir d'une annexe au DSPP**

Il s'agit d'une réalisation particulière (dossier, objet...), dont le Référentiel de Certification précise qu'elle doit être annexée au Dossier de Synthèse de Pratique Professionnelle. Elle donne lieu à des questions spécifiques posées par le jury. Dans ce cas, la rubrique « Précisions pour le (la) candidat(e) issu(e) de la VAE » mentionne en quoi consistent ces annexes.

EPREUVE DE SYNTHESE

L'épreuve de synthèse peut consister en une mise en situation professionnelle ou en la présentation différée d'un projet. Elle peut également intégrer un questionnaire professionnel et/ou un entretien technique.

❖ **La mise en situation professionnelle**

Il s'agit d'une reconstitution qui s'inspire d'une situation professionnelle représentative de l'emploi visé par le titre. Elle s'appuie sur le plateau technique d'évaluation défini dans l'annexe du référentiel de certification.

❖ **La présentation différée d'un projet**

Lorsqu'une mise en situation professionnelle est impossible à réaliser, il peut y avoir présentation d'un projet ou d'une production réalisés dans le centre de formation ou en entreprise. Dans cette hypothèse, le candidat prépare ce projet ou cette production en amont de la session. Lorsqu'il est issu d'un parcours de Validation des Acquis de l'Expérience (VAE), les modalités de réalisation du projet sont précisées dans la rubrique « Précisions pour le (la) candidat(e) issu(e) de la VAE ».

❖ **Le questionnaire professionnel**

Il s'agit d'un questionnaire écrit passé sous surveillance et dans le temps de l'épreuve de synthèse. Cette modalité est nécessaire pour certains métiers lorsque la mise en situation ne permet pas d'attester de certaines compétences ou connaissances, telles des normes de sécurité. Les questions peuvent être de type questionnaire à choix multiples (QCM), semi-ouvertes ou ouvertes.

❖ **L'entretien technique**

L'entretien technique peut être prévu par le Référentiel de Certification. Sa durée et son périmètre de compétences sont précisés. Il permet si nécessaire d'analyser la mise en situation professionnelle et/ou d'évaluer une (des) compétence(s) particulière(s).

Libellé abrégé	Code Titre Professionnel	Type de document	Version	Date de mise à jour	Date dernier JO	Page
TSTP	TP-00356	RC	06	23/05/2014	22/02/2014	18/22

L'ENTRETIEN FINAL

❖ **L'entretien final avec le jury est obligatoire. Il permet au jury de s'assurer, que le candidat possède :**

- La compréhension et la vision globale du métier quel qu'en soit le contexte d'exercice,
- La connaissance et l'appropriation de la culture professionnelle et des représentations du métier,

Dans certains cas, il peut couvrir l'évaluation de certaines compétences professionnelles du titre lorsque le Référentiel de Certification le mentionne.

Lors de l'entretien final, le jury dispose de l'ensemble du dossier du candidat, dont son Dossier de Synthèse de Pratique Professionnelle (DSPP).

Chaque modalité d'évaluation, identifiée dans le RC comme partie de la session d'évaluation du titre, donne lieu à instrumentation dans le Dossier Technique d'Evaluation (pour le candidat, le jury et le centre organisateur).

Libellé abrégé	Code Titre Professionnel	Type de document	Version	Date de mise à jour	Date dernier JO	Page
TSTP	TP-00356	RC	06	23/05/2014	22/02/2014	19/22

Reproduction interdite

Article L 122-4 du code de la propriété intellectuelle

"Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droits ou ayants cause est illicite. Il en est de même pour la traduction, l'adaptation ou la transformation, l'arrangement ou la reproduction par un artifice ou un procédé quelconques."

